

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Mairie de MILHAC-DE-NONTRON

Délibération n° 01/2025

L'an deux mil vingt-cinq

Le premier du mois de février

Le Conseil Municipal de la commune de MILHAC-DE-NONTRON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des associations, sous la présidence de Monsieur Pascal MECHINEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22/01/2025

PRESENTS : MECHINEAU Pascal, TOUAT Jean-Claude, LIEGEOIS Daniel, BOUTELOUP Mireille, GARDILLOU Sophie, HISPIWACK Jean-Michel, JAMAIN Thomas, LAFORGE Françoise, LORENZO Manuel, MUCHERON Laurence, NAFTEUX Daniel.

PROCURATIONS : CHEMIN Alexandra à TOUAT Jean-Claude

ABSENTS : BOUSSARIE Myriam, BURBAN-BORIE Anne-Gaëlle, LAGARDE Lionel.

SECRETAIRE DE SEANCE : GARDILLOU Sophie

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Procurations : 1

Votants : 12

OBJET : DELIBERATION CHEMINEMENT VILLAGE D'AVENIR

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune de Milhac de Nontron, comme celle de Villars et celle de St Saud la Coussière ont été retenues dans l'appel à projet de l'Etat programme « Village D'avenir » pour la candidature groupée en faveur des liaisons entre citées en ITINERANCE DOUCE.

Les trois communes formant ainsi un projet en grappe.

Monsieur le Maire précise que les communes sont donc à ce titre accompagnées par une cheffe de projet mise à disposition par la Préfecture (Mme Delage Malaurie) pour animer la réflexion avec tous les intervenants pouvant favoriser l'émergence du projet.

C'est à ce titre qu'une visite sur le terrain a été organisée avec les services de l'agence technique départementale de la Dordogne afin que celle-ci puisse établir un estimatif du coût de l'aménagement pressenti.

M le Maire rappelle que la création d'itinérance douce vélo répond à des critères particuliers entre autres, la réalisation de surfaces circulables par tous temps, doit aussi répondre à la réalité d'une circulation en sécurité d'un enfant de dix ans non accompagné.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Mairie de MILHAC-DE-NONTRON

Dans ce contexte Monsieur le Maire propose d'arrêter à ce stade les tracés concernant le territoire de la commune de Milhac permettant un raccordement avec ceux des deux communes voisines conformément à la visite du 16 janvier 2025.

Une partie des tracés repose sur le cheminement PDI PR et Piste forestière.

Les parties sur CR dont le tracé reste sur le terrain incertain feront l'objet d'une reconnaissance en relation avec les propriétaires riverains, en amont de toute intervention d'aménagement.

A savoir :

Tracé pour la liaison Milhac/Villars

Départ du bourg accès à la Flow-Vélo soit par la liaison existante aménagée Fousseyraud ou par le tracé en voie partagée sur la RD 82 E1 traverse du bourg jusqu'à l'ancienne garde barrière.

Parcours en site propre par la flow vélo jusqu'à hauteur du hameau de Croze à la croisé du chemin rural de plein pied (Croze/Les Moulières GR 361/PDI PR).

CR direction Croze avec traverse de la RD 707, puis en voie partagée en traverse du hameau Croze ; sortie du Hameau par l'impasse de garenne, puis en site propre sur le tracé des CR en statut de PDI PR, (en partie sur tracé PDI PR Panit/Les Cosses) sur le parcours direction la « Roussarie » raccordement en site propre à la commune de Villars par un CR (usité par les randonneurs) à main gauche pour atteindre le territoire voisin à environ 200m du PDI PR.

Pour information la liaison pour Villars se fera donc par le site touristique majeur de la Grotte de Villars puis en voie partagée principalement par la voirie partagée en ligne de crête « Le Pays des bois). Arrivée sur le bourg avec possibilité de rejoindre les sites historiques et visitables de l'Abbaye cistercienne de Boschaud, le Château de Puyguhilem.

Tracé pour la liaison Milhac de Nontron/ Saint Saud la Coussière ;

Départ du bourg traverse en empruntant le tracé déjà identifié pour la liaison pour Villars.

Traversée de la flow Vélo puis parcours en site propre sur les chemins ruraux (sud/nord) rejoignant « les Vignes » en voie partagée impasse des vignes et à nouveau en site propre sur CR pour rejoindre la RD82E1 en vis-à-vis du chemin rural rejoignant le hameau « la Grange ».

Traverse en voie partagée du hameau, sortie par l'impasse des pistes, puis parcours en voie partagée sur la piste forestière « le Soulier/la Jaunie » jusqu'à atteindre la « route du Chanoine » puis en voie partagée rejoindre et traverser le hameau de « la Jaunie ».

En chemin usité et partagé sur 400 environ pour prendre à main gauche le CR sur un parcours en site propre de 1100m (Non usité, non ouvert à ce jour) rejoignant en traversée de la RD 83^{E1} le territoire de la commune de St Saud au chemin carrossable dit « au Poteau ».

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Mairie de MILHAC-DE-NONTRON

Pour information, la liaison avec le site ludique majeur du grand étang de St Saud la coussière se fera via le site botanique et touristique de l'arboretum de Montagnac, avec la traversée de la Dronne par la passerelle (PDI PR) dite « le pont des Dames » et le bourg de Saint Saud la Coussière.

Cette délibération de principe doit permettre de poursuivre dans le temps nécessaire à la mobilisation des moyens humains, techniques et financiers afin d'aboutir à **moyen terme** à un parcours entre Villars, St Saud la Coussière et Milhac de Nontron en faveur de la circulation sereine et protégée des voyageurs de la flow vélo tout autant que de résidents des trois communes choisissant le mode de mobilité active comme moyen de déplacement.

Le projet s'inscrivant aussi dans une dimension économique en faveur d'une consommation dans nos commerces de proximité ainsi d'une fréquentation en hébergement local.

A plus long terme, en fonction des moyens disponibles, des opportunités d'acquisition de foncier, de la volonté politique les dits parcours pourront être améliorés avec un linéaire plus en site propre.

A noter qu'en vertu d'une stabilité des dépenses d'entretien globales des itinéraires hors voiries revêtues, des tracés de CR classés à ce jour en PDI PR seront déclassés de leur statut, afin de privilégier celui des parcours d'itinérance douce. Mesure qui toutefois ne contrarieront pas l'usage pédestre des anciens parcours et dont l'entretien reviendra aux propriétaires riverains ou associations d'usagers par conventionnement avec la commune.

En perspective de long terme sur la liaison Bourg/Saint Saud la Coussière en voie partagée rue du temple, CR en extrémité pour rejoindre en site propre le RD82e1 en aval de la garde barrière. Avec acquisition foncière de moins de 200m2 un cheminement en croisant le Flow Vélo hors Route départementale.

Entre La Grange et la Jaunie prendre appui sur le CR classé en PDI PR (exigeant un aménagement spécifique).

En perspective de long terme sur la liaison Bourg/ Grotte de Villars Villars en voie partagée rue de la fontaine, au lavoir le CR en site propre pour rejoindre l'impasse du Chai, puis la rue de la Draisine en voie partagée pour rejoindre la flow Vélo de plein pied (30ml) en site propre par parcelle en cours d'acquisition.

Dans la mesure où le budget 2025 le permet la phase reconnaissance, et sensibilisation des propriétaires riverains sera engagée avec l'aide d'une assistance à Maitrise d'ouvrage.

Monsieur le Maire précise que des documents de préparation de ce dossier (tracés) sont consultables en Mairie.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Mairie de MILHAC-DE-NONTRON

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Adopte** ces propositions
- **Autorise** Monsieur le Maire à poursuivre le travail de prospective en ce sens

Pour extrait conforme
au registre des délibérations du conseil municipal
Le Maire,

Pascal MECHINEAU



*Copie certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission en sous-préfecture et de sa publication
Le Maire, Pascal MECHINEAU*